

INFORMATION POUR UN CHAUFFEUR QUI EST LIÉ À UN RÉPONDANT SOUS ENTENTE, QUI EXERCE D'AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET QUI A CHOISI LA MÉTHODE RAPIDE DE COMPTABILITÉ

Ce document s'adresse à vous si vous êtes un chauffeur lié à un répondant sous entente, que vous exercez d'autres activités commerciales en plus de celles exercées avec ce répondant et que vous avez choisi la méthode rapide de comptabilité pour calculer les taxes à verser relativement à vos activités commerciales. Il a pour but de vous fournir de l'information concernant les montants que vous devez déclarer sur le formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500) pour la période de déclaration que nous vous avons attribuée.

Notez que le répondant sous entente vous donnera accès aux renseignements nécessaires pour vous permettre de remplir la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ.

Ligne 101
Total des fournitures relatives au répondant sous entente et des fournitures liées aux autres activités commerciales (TPS comprise)

Ligne 105
Total de la ligne 101 multiplié par le taux applicable selon la méthode rapide de comptabilité (1,8 % ou 3,6 %, selon le cas)

Ligne 205
Total des fournitures relatives au répondant sous entente et de celles liées aux autres activités commerciales (TVQ comprise) multiplié par le taux applicable selon la méthode rapide de comptabilité (3,4 % ou 6,6 %, selon le cas)

REVENU QUÉBEC Agence du revenu du Canada Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Lignes 111 et 211
Inscrivez toujours 0,00.

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ FPZ-500 (2018-04)

101 – Fournitures (chiffre d'affaires)	111 – Autres remboursements de TPS/TVH	105 – TPS/TVH exigible et redressements	205 – TVQ exigible et redressements
	211 – Autres remboursements de TVQ	108 – CTI et redressements	208 – RTI et redressements
	0,00	113 – TPS/TVH à verser ou remb.	213 – TVQ à verser ou remb.
	0,00	(105-108)	(205-208)
		Signature	Date
		<input checked="" type="checkbox"/> Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.	Ind. rég. Téléphone
			Formulaire prescrit – Président-directeur général

Lignes 108 et 208
Inscrivez à la ligne 108 le résultat du calcul suivant : total de la ligne 101 (maximum de 30 000 \$) multiplié par 1 %. Si vous avez droit à des CTI pour vos immobilisations, additionnez ce montant à celui déjà calculé à la ligne 108. Inscrivez à la ligne 208 le résultat du calcul suivant : total des fournitures relatives au répondant sous entente (TVQ comprise) [maximum de 31 421 \$] multiplié par 1 %. Si vous avez droit à des RTI pour vos immobilisations, additionnez ce montant à celui déjà calculé à la ligne 208. N'incluez pas aux lignes 108 et 208 les sommes qui nous ont été versées par le répondant sous entente.

Solde à verser ou remboursement demandé
Soustrayez du total des montants des lignes 113 et 213 la TPS et la TVQ qui nous ont été versées par le répondant sous entente. Si le résultat est positif, inscrivez-le à la ligne « Solde à verser ». S'il est négatif, inscrivez-le à la ligne « Remboursement demandé ».

Exemple

Un chauffeur, qui exerce d'autres activités commerciales en plus de celles exercées avec un répondant sous entente, a choisi la méthode rapide de comptabilité et a une fréquence de déclaration annuelle. Pour son exercice, le total de ses fournitures taxables, sans la TPS ni la TVQ, s'élève à 22 000 \$ pour ses autres activités commerciales (services de livraison) et à 18 000 \$ pour ses activités commerciales exercées avec le répondant sous entente. Il veut remplir le formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500) afin de déterminer le montant des taxes à nous verser. Il calcule d'abord la TPS et la TVQ exigibles pour toutes ses activités commerciales en utilisant le taux de 3,6 % pour la TPS et celui de 6,6 % pour la TVQ, puis il calcule le crédit de 1 % auquel il a droit. Ensuite, il soustrait de la TPS et de la TVQ à verser les sommes que le répondant sous entente nous a versées en son nom, selon les taux déterminés dans l'entente conclue avec nous. Il obtient ainsi le montant des taxes qu'il doit nous verser.

TPS

Fournitures taxables pour l'exercice (TPS comprise) [23 100 \$ + 18 900 \$]		42 000 \$
Taux applicable	×	3,6 %
TPS exigible (ligne 105 du formulaire FPZ-500)	=	1 512,00 \$
Crédit applicable à la première tranche de 30 000 \$ des fournitures taxables (30 000 \$ × 1 %) [ligne 108 du formulaire FPZ-500]	–	300,00 \$
TPS à verser (ligne 113 du formulaire FPZ-500)	=	1 212,00 \$
Montant de la TPS versée par le répondant sous entente (18 000 \$ × 2,73 %)	–	491,40 \$
Solde de TPS à verser	=	720,60 \$

TVQ

Fournitures taxables pour l'exercice (TVQ comprise) [24 194,50 \$ + 19 795,50 \$]		43 990,00 \$
Taux applicable	×	6,6 %
TVQ exigible (ligne 205 du formulaire FPZ-500)	=	2 903,34 \$
Crédit applicable à la première tranche de 31 421 \$ des fournitures taxables (31 421 \$ × 1 %) [ligne 208 du formulaire FPZ-500]	–	314,21 \$
TVQ à verser (ligne 213 du formulaire FPZ-500)	=	2 589,13 \$
Montant de la TVQ versée par le répondant sous entente (18 000 \$ × 6,16 %)	–	1 108,80 \$
Solde de TVQ à verser	=	1 480,33 \$

